



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

huissiers

Question écrite n° 120439

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les remarques formulées par les huissiers de justice au sujet de leur rémunération. Ils s'inquiètent du niveau de leur tarif civil qui n'aurait pas évolué depuis 1988. Ils estiment que celui-ci n'est plus adapté aux prestations fournies pour l'État au nom de leur mission de service public et n'est pas non plus en adéquation avec l'évolution de l'inflation et la hausse régulière des salaires des autres professions. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que plusieurs mesures en voie d'achèvement sont de nature à porter remède aux préoccupations exprimées par les huissiers de justice. En matière civile et commerciale, les ajustements de leur tarif et l'augmentation de leurs émoluments font l'objet d'un décret qui sera publié prochainement. S'agissant du tarif des audiences pénales, les dispositions visant à alléger leur charge de travail aux audiences et à revaloriser l'indemnité qui leur est affectée à ce titre figurent dans un autre décret, dont la publication est également prévue dans un délai très rapproché.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120439

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2580

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3839